

La Mission Locale de Saint-Pol sur Ternoise (62) exploite ses salariés et les jeunes suivis dans le CEJ pour son déménagement de locaux : Une camarade CGT interpelle le CSE à ce sujet, elle est menacée de licenciement !



Réquisitions des Salariés et des jeunes accompagnés dans le CEJ pour son déménagement

Début Août 2023, la Direction de la ML Saint-Pol sur Ternoise n'y est pas allée par quatre chemins pour organiser son déménagement de locaux :

Réquisition des salariés et des jeunes accompagnés dans le cadre du CEJ !

Faire les cartons, Porter les cartons, tout en continuant l'activité, un bel « Atelier CEJ Déménagement »... !

Salariés corvéables même s'ils sont interdits de port de charges

Si l'on peut concevoir que les salariés donnent un coup de main pour mettre dans des cartons leurs affaires, il en va tout autrement quand il s'agit de leur demander d'assurer le port de ces cartons.

Extrait de l'avis du Directeur : « même si un salarié bénéficiait de la reconnaissance de travailleur handicapé, il serait quand même dans l'obligation de se porter ces cartons ».

Non seulement cette Direction ne respecte pas le travail des conseillers et donc la Convention Collective, en les obligeant à effectuer le déménagement, mais aussi, elle met en danger la santé des salariés en exigeant qu'ils portent des cartons !

Pire, on a demandé aux conseillers de poursuivre l'activité CEJ durant le déménagement !

Réquisition et travail illégal pour les jeunes « CEJ »

Ces faits sont graves : Réquisitionner des jeunes accompagnés dans le CEJ pour les faire participer au déménagement constitue tout à la fois un mépris pour le public qu'on accompagne et une insulte au code du travail !

Les jeunes sont en droit de porter plainte et d'exiger réparation. La CGT saisira la Direction régionale du travail et le Ministère du Travail à ce sujet !

Notre camarade CGT ose poser une question aux élus CSE sur ces faits : Convocation pour entretien pouvant conduire au licenciement avec mise à pied conservatoire de 11 jours !

La démocratie et la liberté d'opinion et d'expression sont en danger quand on constate que quand une salariée pose la question aux élus CSE, elle se retrouve mise à pied de manière conservatoire pendant 11 jours et convoquée à un entretien pouvant conduire au licenciement ! La Direction lui a signifié clairement qu'elle ne devait pas se comporter comme tel en exprimant son opinion et en posant une réclamation individuelle au CSE.

Voilà comment sont respectés les Droits de l'Homme et du citoyen ainsi que la Constitution dans cette Mission Locale.

**Non au Licenciement et aux éventuelles sanctions pour notre camarade
Non à la remise en cause de la liberté d'opinion et d'expression
Non au travail illégal pour les jeunes CEJ
Oui au respect des salariés
Il faut sanctionner cette Direction autoritaire méprisante pour la jeunesse
et dangereuse pour la santé !**

Montreuil, le 16 Octobre 2023